

Traite Haguiga

Proposition de plan - Premier chapitre - Daf 4 a et b

4 a

Guemara

R. Papa :

- Si R. Huna avait entendu l'autre Beraita qui dit qu'un Shoteh est celui qui perd tout ce qui lui est donné, il aurait convenu avec R. Yochanan qu'il suffit de faire un acte de folie pour être considéré comme un Shoteh.
 - (Teiku)
 - Il n'est pas clair, cependant, si R. Papa voulait dire que R. Huna aurait été d'accord uniquement dans le cas de celui qui déchire ses vêtements (ce qui est une forme de folie similaire à celui qui perd tout), ou s'il aurait été d'accord dans les trois cas également.

Seul un homme est soumis à la mistva de Reiya

(Beraita) :

- "Zachour" exclut les femmes.
- "Zechurcha" ("vos mâles") exclut Tumtum et Androginos.
 - Le verset enseigne qu'un Androginus est un nouveau type de créature et n'est pas un mâle, même s'il a des signes de genre masculin.
 - Aucun verset n'est nécessaire pour exclure un Tumtum, car c'est un Safek.
 - Le verset est nécessaire pour exclure un Tumtum dont les organes génitaux mâles sont à l'extérieur (mais son membre est caché), et donc n'est pas un Safek mais un mâle, et on aurait pu penser qu'il est obligé.
- "Kol Zechurcha" ("tous vos mâles") inclut les enfants.
 - La Mishna (2a) dit que les enfants sont exemptés !
 - La Mishna fait référence aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de Chinuch, tandis que la Beraita fait référence aux enfants qui l'ont atteint.
 - Mais même les enfants qui ont atteint l'âge de Chinuch ne sont obligés que mid'Rabanan et non mid'Oraita !
 - Le verset n'est qu'une Asmachta (un support scripturaire pour le décret rabbinique).
 - Qu'est-ce donc que le verset enseigne mid'Oraita ?
 - "Kol Zechurcha" exempte les hommes qui sentent mauvais en raison de leur profession, qui ne peuvent pas monter avec tous les autres hommes à cause de leur odeur.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Viviane Hanna bat Rose et Nelly Rachel bat Esther

A propos du 'Eved

Un esclave à part entière est exempté parce qu'une femme est exemptée, et un esclave ne garde que les Mitsvoth qu'une femme doit garder, comme on l'apprend d'une Gezeirah Shavah.

- (R. Huna et Ravina): Un esclave partiel (moitié esclave, moitié libre) est exempté à cause du verset, "[tous vos mâles apparaîtront] devant le Maître, Hash-m" (Shemot 23:17).
 - Seule une personne qui n'a qu'un seul Maître (Hash-m) est obligée, mais pas un esclave qui a un « autre » maître.
 - La Mishna (2a) exempte les esclaves partiels car elle se réfère aux esclaves comme «des esclaves qui ne sont pas libres» et pas simplement comme des «esclaves».

Les sources des autres exemptions mentionnées dans la Mishna

- (Beraita):
 - "Regalim" ("fêtes", mais signifie aussi "pieds") exclut une personne aux jambes en prothèse (qui n'a pas deux pieds).
 - Alternativement, "Regalim" exclut une personne qui est boiteuse (Chiger), malade (Choleh), aveugle (Suma) ou âgée (Zaken), ainsi que celle qui ne peut pas marcher sur ses pieds jusqu'à Har ha'Bayit

4 b

- "Celui qui ne peut pas marcher" fait référence à une personne faible qui ne peut pas marcher sans chaussures.
 - Puisqu'il est interdit d'entrer dans Har ha'Bayit en portant des chaussures, une telle personne est exemptée.

Autres exemptions

- (Beraita) :
 - Un Arel (non circoncis) est exempté, car R. Akiva dérive d'un verset (Vayikra 22: 4).
 - Un Tamei est exempté, car il est incapable d'entrer dans le Mikdash, et seul celui qui est capable d'entrer est obligé d'apporter un korban (Devarim 12: 5-6).
 - (R. Yochanan ben Dehavai): Celui qui est aveugle d'un œil est exempté, comme dérivé du verset.
 - Le verset se lit "Yera'eh" ("il sera vu") et est écrit "Yir'eh" ("il verra").
 - Cela enseigne que tout comme Hash-m vient pour vous voir avec Ses deux yeux, pour ainsi dire, Il vient aussi pour être vu par vos deux yeux.

Les versets qui font pleurer les Amoraim

R. Huna a pleuré devant le contraste entre

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Viviane Hanna bat Rose et Nelly Rachel bat Esther

- *le désir originel de Hash-m que nous venions le voir lors des fêtes et notre situation actuelle où nous ne pouvons pas le faire (Yeshayah 1:12).*
- *le désir originel de Hash-m que nous mangions à sa table (Devarim 27 : 7) et l'écart avec notre situation actuelle (Yeshayah 1 : 11).*

R. Elazar a pleuré à la comparaison entre

- *la réprimande de Yosef des frères de Yosef (Bereishit 45:3), et la réprimande imminente de Hash-m à notre rencontre.*
- *la peur que Shmuel ha'Navi avait de son jugement final (Shmuel I 28:15) et la peur que nous devrions avoir.*

R. Ami a pleuré au verset,

- *"Que l'on mette sa bouche dans la terre, peut-être y aura-t-il de l'espoir (Eichah 3:29)" – tant d'effort, et pourtant c'est seulement "peut-être!" qu'il y a de l'espoir*
- *"Cherchez la justice, recherchez l'humilité, peut-être serez-vous couverts le jour de la colère de Hash-m" (Tzefanyah 2:3) -- tant d'effort, et pourtant c'est seulement "peut-être!" qu'il y a de l'espoir*

R. Asi a pleuré au verset, "Haïssez le mal, aimez le bien et établissez la justice... peut-être que Hash-m accordera la faveur" (Amos 5:15) – tant d'effort, et seulement "peut-être!"

R. Yosef a pleuré au verset, "Il y a ceux qui ont été enlevés sans justice" (Mishlei 13:23).

- *En effet il arriva qu'une femme fut prise par erreur par l'ange de la mort.*
 - *Elle s'était mise en danger*
 - *Ses années restantes ont été données à un jeune Talmid Chacham qui ne tient pas rigueur.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Viviane Hanna bat Rose et Nelly Rachel bat Esther